



Morillon, le 18 décembre 2018

**SÉANCE PUBLIQUE**

**Réunion du Conseil Municipal de la Commune de MORILLON**

**Convocation**

*Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance prévue le Mardi 18 décembre 2018 à 19 h,  
le Conseil Municipal est à nouveau invité à se réunir le*

**LUNDI 24 DECEMBRE 2018 à 9 h 00 - Salle du Conseil**

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

Lecture des décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

1. Adoption du Procès-verbal du 11.09.2018
2. Décision modificative n° 2
3. Modification des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre
4. Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
5. Adhésion au Contrat Groupe d'Assurances des Risques Statutaires du CDG 74
6. Mandat au CDG 74 pour le renouvellement du contrat groupe de prévoyance
7. Proposition de participation à la mise en concurrence du CDG 74 pour le contrat groupe couvrant la prévoyance
8. Participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le CDG 74
9. Attribution d'une indemnité de conseil au Receveur Municipal
10. Avenant au marché de prestation de service mis en place dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MORILLON
11. Demande d'application du régime forestier sur la forêt de MORILLON
12. Présentation du rapport du délégué pour l'exercice clos au 30.09.2018
13. Tarifs des secours en ambulances pour la saison hivernale 2018-2019
14. Indemnité pour le gardiennage de l'église communale pour l'année 2018
15. Approbation du règlement intérieur de la halte-garderie saisonnière « Le Village des Enfants »
16. Convention avec le médecin pour le fonctionnement de la halte-garderie saisonnière « Le Village des Enfants »
17. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)
18. Retrait des délibérations n° 2018.89 et 2018.90 du 27 septembre 2018 relatives à la décision du conseil municipal quant au maintien ou non du 2<sup>ème</sup> Adjoint et l'élection d'un nouvel adjoint au maire et remplacement du 2<sup>ème</sup> Adjoint
19. Questions diverses

Vous remerciant pour votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes meilleures salutations.



Le MAIRE,  
Alain DENERIAZ

74440 MORILLON



: 04 50 90 11 22



: 04 50 90 16 74

e-mail : [accueil@mairie-morillon.fr](mailto:accueil@mairie-morillon.fr)